

précaire du livre de langue française au Québec; assister à un dépérissement de la culture écrite et à un appauvrissement de la société toute entière.

Ainsi, la culture québécoise risque de payer cher cette mesure économique à courte vue, le livre n'étant ni un produit ni un service, mais un outil de développement et de connaissance.

Toutes les études et expériences étrangères ont prouvé qu'une hausse de un pour cent du prix de détail du livre entraîne une baisse des ventes pouvant aller jusqu'à 2,5 pour cent.

Le rapport de la firme *Coopers & Lybrand Consulting Group*, intitulé, *Consumers sensitivity to increases in book prices*, préparé pour le ministère des Communications du Canada en août 1986 et l'étude de Woods Gordon, *Impacts of a multi-stage sales tax on book publishers, booksellers and periodical publishers*, préparé pour la coalition, *Don't tax reading*, qui est une coalition anglophone mais semblable à celle que j'ai mentionnée tantôt pour le Québec, en septembre 1987, montrent que si le prix des livres augmente de 20 pour cent, 50 pour cent des consommateurs de livres n'achèteront plus de nouveaux livres.

Note industrie s'est développée grâce au soutien financier et politique des gouvernements, ne l'oublions pas, c'est pour cela que je trouve qu'il y a une contradiction absolument effarante entre ce qui se passe actuellement et ce que les gouvernements, qu'ils aient été libéraux ou conservateurs, tant au fédéral qu'au provincial, ont fait pour le livre. Notre industrie, celle du Québec en particulier, s'est développée grâce au soutien financier et politique des gouvernements qui ont toujours reconnu l'importance et la valeur culturelle du livre pour la santé sociale et économique de notre société. Politique partagée d'ailleurs par la grande majorité des gouvernements occidentaux qui, dans l'ensemble, appliquent une politique d'exemption de taxes sur les produits imprimés et sur le livre en particulier.

L'édition comme secteur économique sous contrôle québécois est encore jeune. La grande majorité des maisons n'ont que 15 à 20 ans d'existence. Les éditeurs québécois ne détiennent que 30 pour cent des ventes au Québec.

Donc, c'est une industrie encore embryonnaire qui commence simplement à voler de ses propres ailes.

Le chiffre d'affaires net pour les maisons d'édition québécoises pour l'année 1988-1989 a été de 156,522,000 \$, chiffre réalisé par 90 entreprises francophones et 12 entreprises anglophones du Québec. Ces entreprises ont payé pour la même année 34,937,000 \$ en salaires, 14,586,000 \$ en droits d'auteurs et elles ont dépensé 92,289,000 \$ pour la publication de leurs livres pour les imprimeurs et cetera, selon Statistiques Canada, septembre 1990.

Il reste que notre industrie est fragile. Ses récents succès qui sont évidents et dont on se réjouit tous depuis 20 ans, ne doivent pas masquer la réalité. Ce n'est pas encore éblouissant comme situation.

La baisse dramatique des ventes provoquée par l'application de la taxe sur les livres amènera une crise majeure dans le secteur, dont le résultat sera la fermeture inévitable d'un nombre important de maisons d'éditions et de librairies.

La situation sera tout aussi dramatique pour les distributeurs et les diffuseurs de livres. Plusieurs imprimeurs, typographes, graphistes, correcteurs, transporteurs, traducteurs, etc., verront leurs emplois disparaître. Enfin, le nombre des auteurs québécois publiés diminuera de façon considérable.

L'édition scolaire sera gravement affectée par la nouvelle taxe. Elle augmentera de 20 pour cent à 30 pour cent le prix des volumes achetés par les étudiants des collèges et des universités. Vous savez que c'est important. Même situation pour tous les élèves qui fréquenteront un établissement du secteur privé, à quelque niveau que ce soit.

Dans les écoles publiques primaires et secondaires, seuls les manuels achetés par les commissions scolaires bénéficieront d'une ristourne partielle pour compenser la taxe payée par les commissions scolaires. Tout ce qui est payé par les élèves eux-mêmes ou par les parents sera pleinement taxé: soit les cahiers d'exercices, les fournitures scolaires, les livres de lecture, les dictionnaires, etc. Ce sont les parents qui achètent ces fournitures et ils vont payer le 15 pour cent dans le cas du Québec.

De plus, la taxe imposera un lourd fardeau administratif aux éditeurs et aux commissions scolaires alors que les bénéfices nets pour le trésor public seront relativement minimes. C'est cela qui est intéressant parce que ça va rapporter presque rien au gouvernement.

Enfin nos partenaires financiers, déjà peu enclins à investir dans notre industrie, commencent déjà à s'inquiéter de notre rentabilité future suite à l'application de la taxe sur le livre.

Je peux vous dire que j'ai des souvenirs d'un gérant de banque qui n'était pas heureux de me voir entrer dans son bureau quand je venais lui dire que c'était important d'investir de l'argent sur des auteurs comme Marie-Claire Blais, Victor Lévy-Beaulieu. Il ne comprenait pas ce dont je parlais.

● (1530)

Je pense qu'il faut dire «non» courageusement. Je sais qu'il n'y a pas de problème de ce côté de la Chambre mais je pense à mes collègues de l'autre côté. Il faut dire «non» à l'anéantissement de 20 ans de travail! Nous disons «non» à toute taxe sur le livre! C'est la réponse qu'il faudrait donner.

Le sénateur Simard: Est-ce que vous avez dit «oui» à la pré-étude au mois de mars ou avril? Vous avez lancé dans votre propre filet et maintenant là vous voulez blâmer les autres!

Le sénateur Hébert: Je ne pense pas qu'une pré-étude aurait pu vous convaincre!

Le sénateur Simard: C'est le problème!

Le sénateur Hébert: Je ne pense pas qu'une pré-étude aurait pu convaincre le sénateur Simard parce que je n'ai jamais vu d'arguments s'adressant à l'intelligence ou au cœur qui ont réussis à le convaincre de quoi que ce soit! À moins que vous me donniez un exemple d'un changement...!

Si le livre est un bien essentiel pour la santé intellectuelle de tous les Canadiens, (y compris le sénateur Simard) s'il représente l'outil privilégié de la liberté d'expression et constitue la base de toute construction d'identité nationale, il revêt, pour la population francophone du Canada, un caractère tout à fait unique. Il est le gardien de la connaissance et de l'expression d'une culture minoritaire, unique en Amérique du Nord. C'est